

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je suis heureux de féliciter le ministre qui pilote le bill C-195 que nous étudions actuellement et qui s'intitule «Loi modifiant la Loi sur la formation professionnelle des adultes».

Le maintien et l'amélioration de ce programme constituent une initiative louable et je me réjouis à la pensée que, dorénavant, la période de trois ans qui, dans le passé, était nécessaire pour rendre les candidats admissibles aux cours de formation professionnelle, sera réduite à une année.

Parmi les députés qui n'ont pas de ressources et qui n'ont pas d'autre revenu que leur indemnité parlementaire, il n'y en a pas un, j'imagine, qui pourrait attendre trois ans avant de toucher sa paie.

Malheureusement, en vertu de l'ancienne loi, c'est un peu ce que nous demandions aux jeunes. En effet, on leur demandait d'attendre trois ans avant de pouvoir se classer et se qualifier pour obtenir quelques sous, simplement pour subsister en attendant d'obtenir un emploi.

Malgré un système d'éducation général amélioré, il est évident que tous les jeunes ne peuvent quand même pas songer à avoir une profession libérale. La chance d'étudier les gros volumes et de fréquenter régulièrement les écoles de haut savoir n'est pas donnée à tout le monde, et la loi actuellement à l'étude vise à aider tous les autres qui ont tout de même des talents.

Dans la vie, il nous faut de bons avocats, de bons médecins, de bons comptables, mais nous avons aussi besoin de bouchers, de pâtisseries, de menuisiers, d'électriciens. En somme, nous avons besoin d'une très forte équipe qui sans en avoir l'air, est très importante, c'est-à-dire une équipe qui accomplit des besognes indispensables à la bonne marche de notre société.

Toutefois, si le projet semble être très bien dans son ensemble, il ne faut pas croire que tous les problèmes seront résolus dès le départ. On se prépare, on fait des plans, on veut aider les jeunes et les personnes de tous âges, à se recycler, à se préparer à de nouvelles fonctions dans la vie, mais, à la suite d'analyses de ce qui s'est passé dans notre pays depuis quelques années, la question que je me pose aujourd'hui, est celle-ci: Est-ce que le budget du ministre sera aussi important que le désire sa générosité?

Je me pose cette question précisément parce que je connais, dans ma circonscription, des personnes qui se sont déjà qualifiées pour suivre des cours, qui les ont suivis pendant une période de temps donnée et qui, un jour, ont été forcées d'attendre un an pour se présenter afin de suivre la fin du cours qui était de deux ans. Alors, lorsque ces personnes se plaignaient au Centre de main-d'œuvre ou au bureau de Québec, pendant une semaine, on leur disait que cette attente était attribuable au manque de locaux ou d'espace. Ces mêmes personnes téléphonaient la semaine suivante à d'autres fonctionnaires du même Centre de main-d'œuvre et, à ce moment-là, on leur disait que si les cours avaient été suspendus, c'était surtout à cause du manque de fonds, le budget étant défoncé. A mon avis, cette raison revient trop souvent, monsieur le président.

D'autres ministres ont présenté d'autres programmes; des municipalités, des groupes d'individus ont présenté des projets au gouvernement et, souvent, la plupart ont été refusés à cause du manque de fonds.

Le programme «Perspectives-Jeunesse» nous est revenu cette année, entouré d'une publicité plus forte que jamais, et sur 19,000 projets, nous savons que le ministre n'en acceptera que 3,000 et que les 16,000 autres seront refusés à cause du manque de fonds.

Aujourd'hui, le ministre est plein de bonnes intentions; il présente un projet de loi clair et précis, mais quelles seront ses modalités d'application? Dans le cas du programme «Perspectives-Jeunesse», un projet sur six en moyenne seulement a été accepté. Alors, le ministre peut-il nous assurer que tous ceux qui seront qualifiés selon la loi seront acceptés? Le ministre sera-t-il aux prises avec les mêmes problèmes que ses collègues qui ont présenté les programmes d'initiatives locales et «Perspectives-Jeunesse»? Sommes-nous saisis d'un projet de loi qui sera accepté dans tout le pays, pour toutes les provinces et toutes les régions du pays? L'application de cette loi sera-t-elle limitée à des zones spéciales, à des zones désignées, à des zones libérales, à des zones crédistes ou à des zones conservatrices progressistes? On peut se poser toutes ces questions, monsieur le président, à cause de la façon dont les lois sont acceptées au pays à l'heure actuelle et appliquées dans plusieurs domaines. Cette situation se répète malheureusement trop souvent. Maintenant, il y a une disposition de ce bill qui m'amuse beaucoup. C'est l'article 6, qu'on peut lire à la page 2, et je cite:

• (1440)

(1) Le Ministre peut passer,

a) avec tout employeur qui offre ou entreprend d'offrir un cours de formation professionnelle pour la formation des adultes employés par l'employeur, ou

b) avec un groupe ou une association de ces employeurs, un contrat prévoyant le paiement par le Ministre à cet employeur, à ce groupe ou à cette association, selon le cas, des frais spécifiés dans le contrat, encourus par l'employeur, le groupe ou l'association pour donner une telle formation.

(2) Le Ministre peut passer,

a) avec tout employeur qui a pris des dispositions pour la formation d'adultes employés par lui, au moyen d'un cours de formation professionnelle qui n'est pas offert par l'employeur, ou

b) avec un groupe ou une association de ces employeurs, un contrat prévoyant le paiement à l'employeur, ou groupe à l'association, selon le cas, des frais spécifiés dans le contrat, encourus par l'employeur, le groupe ou l'association pour donner une telle formation.

Malgré les termes explicites de la loi, je me demande si les employeurs prendront cette disposition au sérieux, après la mauvaise expérience qu'ils ont eue l'hiver dernier. Et je me permettrai, à ce stade, de citer une lettre qui m'était adressée le 24 mars 1972:

Voici:

M. Roland Godin,
Député de Portneuf,
Parlement d'Ottawa.
Cher monsieur,

A la suite du résultat de mon offre de formation et d'emploi soumis au centre de la main-d'œuvre, je vous soumetts sans dénigrement le résultat et mon opinion personnelle, dans le but que vous saurez sûrement, et dans le plus bref délai transmettre aux gens, ministères, députés ou fonctionnaires, qui pourront y faire suite.

J'avais soumis une proposition de formation conformément aux exigences du centre de la main-d'œuvre, qui comprenait un programme basé sur douze mois de formation, et qui devrait résulter à environ 55% du rendement nécessaire au candidat pour lui permettre de poursuivre son emploi. Sans délaisser le but premier de ma proposition, j'ai accepté, sans avoir d'autre choix, les huit (8) semaines que l'on m'accordait, tenant compte de mes besoins d'employés pour pouvoir donner de l'expansion à mon entreprise.